

LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

Mais c'est le Père Noël qui est là !



**COLIS** ■ « Mais c'est le Père Noël qui est là ! », c'est la phrase la plus entendue au moment de la distribution des colis de Noël de la mairie de La Croisille. Jusqu'à Noël, les élus ont distribué près de 200 colis réservés au plus de 65 ans. Isabelle Bourlataud, la première adjointe au maire, chargée d'organiser la distribution avec les autres élus a sillonné le bourg à la rencontre des seniors. Un accueil toujours chaleureux et attendu, un moment de partage et de convivialité, surtout pour les plus âgés. Les colis venant cette année du petit panier d'Hélène ont été très appréciés. « C'est important de prendre soin de nos anciens, ils sont la mémoire de la commune, beaucoup sont seuls et ce petit moment, même s'il est parfois trop court, leur apporte beaucoup. Plus question de petit café avec le Covid, mais ils savent que nous sommes là », indique le maire de La Croisille.

**BERSAC-SUR-RIVALIER.** Quelques nouvelles du Rivalier Club. La présidente Joëlle Pradeau et les membres du bureau présentent leurs meilleurs vœux à l'ensemble des membres du Rivalier Club pour 2022. Elle indique que l'assemblée générale se tiendra le mardi 11 janvier à 14 heures, au village de vacances. Vous pouvez contacter la présidente au 06.80.78.81.16. pour de plus amples renseignements. Mesures sanitaires pour l'AG : pass sanitaire obligatoire avec contrôle à l'entrée. ■

**SAINT-LAURENT-LES-ÉGLISES.** Annulation cérémonie des vœux. Compte tenu du contexte sanitaire, madame le maire et le conseil municipal, ont le regret de vous annoncer l'annulation de la cérémonie des vœux prévue le vendredi 7 janvier. ■

**CHAMPNÉTERY.** Amicale du 3<sup>e</sup> âge. L'amicale du 3<sup>e</sup> âge invite ses adhérents et amis à son assemblée générale le mardi 11 janvier à partir de 14 h 30 à la salle polyvalente de Champnétery dans le respect des règles sanitaires. Pass sanitaire et masque obligatoires. ■

**SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT.** Réunion du club des Retrouvailles. La réunion du club des Retrouvailles aura lieu le mardi 18 janvier, à la salle des retrouvailles à partir de 14 h 30. À l'ordre du jour : présentation des vœux ; rapport moral et financier (la cotisation pour l'année 2022 est de 20 €) ; un moment d'échanges et de réflexion ; appel à candidatures pour l'élection des membres du bureau. Le verre de l'amitié et une dégustation de la galette des rois seront offerts pour clore cette assemblée. Le port du masque et le

MAGNAC-LAVAL ■ Il aurait dû se tenir

# Le salon avicole

Cette année encore, la Société avicole du Haut Limousin a été obligée d'annuler le salon avicole de Magnac-Laval, à cause de la grippe aviaire.

Anne-Marie Mula  
anne-marie.mula@centrefrance.com

L'année passée, Bernard Bonnat, le président de la Société avicole du Haut Limousin (SAHL), se désolait de devoir annuler le salon avicole de Magnac-Laval. Décision prise à contrecœur lors du confinement de novembre 2020.

Mais l'ombre de la grippe aviaire planait déjà sur l'organisation de cet événement magnachon, des élevages dans les Landes ayant été alors touchés.

« Le 5 novembre dernier, nous avons reçu une circulaire sur le risque élevé de grippe aviaire à l'échelon national. J'ai donc opté pour l'annulation du salon alors même que des rendez-vous avaient été pris avec les partenaires et que tout était prévu pour appliquer les gestes barrières, explique Bernard Bonnat. Heureusement,



ANNULATION. La grippe 2022. PHOTO D'ARCHIVES

l'expérience faisant, tardé à envoyer les feux d'engagement et le règlement aux 90 exposants tendus, soit 700 à 800 maux, lapins, pigeons volailles, palmipèdes. Ainsi, aucun frais n'a été engagé. »

## EN BREF

### PERMANENCES ■ Conseillers

**départementaux.** Amandines Sellès et Alain Jouanny, conseillers départementaux du canton de Châteauponsac, assureront des permanences : **mardi 11 janvier** de 8 h 30 à 9 h 30, à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille ; de 9 h 45 à 10 h 45, à la mairie de Saint-Sornin-Leulac ; de 11 heures à 12 heures, à la mairie de Saint-Amand-Magnazeix ; de 13 h 30 à 14 h 30, à la mairie d'Arnac-la-Poste ; de 14 h 45 à 15 h 45, à la mairie de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

**Mardi 18 janvier** de 8 h 30 à 9 h 30, à la mairie de Saint-Georges-les-Landes et de 9 h 45 à 10 h 45, à la mairie des Grands-Chézeaux. ■

**CROMAC.** Cérémonie de vœux annulée. À la suite des arrêtés gouvernementaux et du courrier de Mme la préfète, le maire Cromac et son conseil municipal sont dans l'obligation d'annuler la cérémonie des vœux qui était prévue vendredi 7 janvier à 19 h à la salle communale. ■